



Autorisation Parentale

Extrait du règlement général des compétitions de la FFBaD :2.14. Mineurs Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Je soussigné M(me) :

Téléphone :

Responsable légal de l'enfant :

autorise ce dernier à participer au tournoi de _____ qui se déroule le(s)
_____ au gymnase _____ sous la
responsabilité de M/Mme _____,

Tél : _____ qui sera présent dans la salle durant toute la compétition
et

- Place mon enfant en compétition sous la responsabilité de la personne adulte explicitement désignée par le club.
- Autorise les dirigeants ou entraîneurs à prendre les dispositions nécessaires à sa sécurité et toutes mesures d'urgences médicales ou chirurgicales en cas de blessure sur les conseils d'un médecin;
- Autorise les dirigeants à laisser mon enfant être transporté dans un véhicule tiers jusqu'au lieu de compétition ou d'une manifestation du club, Comité, Ligue ou Fédération.

A _____ le, / /

Signature